

550022720231125982035561

CONTRAT DE PROCURATION

Conditions particulières

Agence de : SAINT SEVER

N° 0227

Le mandant :

Raison sociale

: ASSOCIATION CAFE DES ENTREPRENEURS

N° SIREN

Représenté(e) par : CARRER SANDRINE

donne procuration au mandataire désigné ci-dessous :

Nom Prénom : BURKE

né(e) le : 23 Février 1977

: XAVIER

à : BAYONNE

pour le(s) contrat(s) suivant(s):

Contrat

Libellé

Date procuration

23098007954

CCOU

25.11.2023

Le(s) mandant(s) et le mandataire reconnaissent avoir pris connaissance des conditions inscrites dans le document « Conditions générales de procuration » - référence CGLPROC VERSION DU 11/10/2018 - qui leur a été remis.

Le(s) mandant(s) et le mandataire reconnaissent également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des conditions générales du présent produit, et être informés des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il(s) souscrit (souscrivent) à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part adressée à la Caisse Régionale.

Fait en deux exemplaires à SAINT SEVER

Le 25 Novembre 2023

Le représentant du Crédit Agricole

Le mandant

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature

ASSOCIATION CAFE DES ENTREPRENEURS

Téléphone : 05 56 90 40 40 - Identifiant unique CITEO : FR234338_03SHVZ



550022720231125982035561

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir »				
	représenté(e) par SANDRINE CARRER			
	La mandataire			
	Le mandataire			
Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature				
Signature précédée d	le la mention « Lu et approuvé, accepte le présent pouvoi	ir »		
	XAVIER BURKE			

et appouré, accepte le

page 2/2





CONTRAT DE PROCURATION

Conditions particulières

SAINT SEVER Agence de :

N° 0227

Le mandant :

Raison sociale

: ASSOCIATION CAFE DES ENTREPRENEURS

N° SIREN

Représenté(e) par : CARRER SANDRINE

donne procuration au mandataire désigné ci-dessous :

Nom Prénom : BURKE

: XAVIER

né(e) le : 23 Février 1977

à : BAYONNE

pour le(s) contrat(s) suivant(s):

Contrat

Libellé

Date procuration

23098007954

CCOU

25.11.2023

Le(s) mandant(s) et le mandataire reconnaissent avoir pris connaissance des conditions inscrites dans le document « Conditions générales de procuration » - référence CGLPROC VERSION DU 11/10/2018 - qui leur a été remis.

Le(s) mandant(s) et le mandataire reconnaissent également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des conditions générales du présent produit, et être informés des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il(s) souscrit (souscrivent) à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part adressée à la Caisse Régionale.

Fait en deux exemplaires à SAINT SEVER

Le 25 Novembre 2023

Le représentant du Crédit Agricole

Le mandant

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature

ASSOCIATION CAFE DES ENTREPRENEURS





Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir »			
	représenté(e) par SANDRINE CARRER		
Le mandataire			
Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature			
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, accepte le présent pouvoir »			

XAVIER BURKE

du et apparé, accepte la julient paroir